

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master STAPS : activité physique adaptée et santé - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master STAPS : activité physique adaptée et santé - 2ème année comme suit :

Membres du jury

BOISSEAU Nathalie, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

RATEL Sebastien, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 1

HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BAILLY Melina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ISACCO Laurie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

HILLAIRET Dieter, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

COUTAREL Fabien, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MARTIN Vincent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BAILLY Melina, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ENNEQUIN Gael, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ISACCO Laurie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024